

### • Ouverture du CTA, arrivées et départ, dispositions générales

- Le CTA ouvre principalement ses portes du lundi au vendredi de 9h à 16h30, sauf le mercredi qui est le jour prévu pour la maintenance des appareils.
- L'ouverture du CTA en dehors de ces plages horaires est possible, mais toute réservation se fera minimum 4 semaines à l'avance, avec l'accord du responsable du CTA.
- Les formations se donnant dans le CTA sont prévues et réservées au moins deux semaines à l'avance. Dans le cas contraire, rien ne garantit la disponibilité des consommables.
- Les étudiants ne peuvent entrer dans le laboratoire que sous la conduite de leur professeur.
- Les étudiants ne peuvent quitter le laboratoire qu'avec l'autorisation de leur professeur.
- Chaque élève/stagiaire est responsable de la bonne tenue du mobilier (chaise et table) et du matériel didactique mis à sa disposition. Toute dégradation du matériel sera très sévèrement sanctionnée. En cas de dégradation volontaire et/ou due au non-respect des consignes données, le stagiaire ou l'école d'où provient l'élève/stagiaire devra rembourser intégralement le coût de la réparation ou du remplacement de la pièce.
- Si l'élève/stagiaire remarque qu'un composant est défectueux ou cassé, il doit immédiatement avertir son professeur/formateur et ne pas attendre la fin de la séance...
- Chaque professeur/formateur gère le mobilier et le matériel didactique en « bon père de famille ». Le professeur/formateur est responsable de la discipline du groupe classe.
- L'utilisation du GSM et du lecteur MPxx est strictement interdite au CTA.
- Il est strictement interdit de se connecter à Internet à des fins personnelles. Il est également interdit donc d'effectuer des recherches ou téléchargements autres que ceux autorisés par le professeur/formateur dans le cadre de recherche de documents techniques (ex. fiches de données de sécurité FDS)
- Toute utilisation du matériel informatique autre que celle liée au cadre du cours sera sanctionné (ex jeu.).
- L'utilisation d'un ordinateur portable personnel ou d'une tablette est interdite au CTA.
- L'utilisation des clefs USB est interdite au CTA sous peine de confiscation. L'élève/stagiaire doit impérativement utiliser les clefs USB du CTA.
- Il est interdit de manger et de boire dans les locaux du CTA autres que le réfectoire
- Des équipements de protection individuelle (EPI) sont mis à disposition des stagiaires/élèves gratuitement. Cependant, toute dégradation occasionnée à ces équipements sera facturée à l'école ou l'organisme d'où provient le stagiaire/élève.
- En cas de manquement, une sanction peut déboucher sur l'exclusion du CTA.
- Toute utilisation de matériel non autorisé fera l'objet d'une confiscation.
- **Le professeur/formateur qui prend en charge un groupe d'élèves/stagiaires se doit d'informer les élèves/stagiaires du contenu de ce Règlement d'Ordre Intérieur.**
- Le CTA décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objet(s) personnel(s) apporté(s) dans le CTA par les stagiaires et les formateurs. Pour protéger les objets de valeur, des casiers fermés à clef sont mis à disposition des stagiaires et formateurs pendant la durée de leur formation.

### • *Équipement de protection et règles d'hygiène dans les laboratoires de chimie et biotechnologie*

- Il est obligatoire de porter une blouse en coton. Cette blouse doit être fermée.
- Les cheveux doivent être attachés, les foulards et les écharpes rentrés. Les couvre-chefs sont interdits.
- Le port de souliers recouvrant complètement les pieds est obligatoire. Eviter les sandales et les souliers trop ouverts.
- Le port des lunettes de protection dans les laboratoires est obligatoire. Le port des lentilles est interdit.
- Des gants appropriés doivent être utilisés si la manipulation le nécessite.
- Il est obligatoire de se laver les mains chaque fois qu'elles sont souillées et en fin de chaque séance.
- En sortant de la zone Pharmacie et Biotechnologie (PB), il est obligatoire de se désinfecter les mains.
- Laver immédiatement à l'eau les parties de la peau qui entrent en contact avec des produits chimiques (acides, bases,...).
- Le rince-œil doit être utilisé le plus rapidement possible si les yeux sont atteints par des éclaboussures de liquide.

### • *Règles à destination des élèves/stagiaires pour la manipulation dans les laboratoires*

- Avant toute manipulation, vérifier si les appareils sont complètement en ordre et ne sont pas ébréchés ou fêlés.
- Faire vérifier par le professeur tout montage avant de commencer la manipulation.
- Il est interdit de pipeter à la bouche.
- Ne pas mélanger des produits en ayant la figure penchée au-dessus du récipient.
- Ne pas respirer au col d'un flacon ou d'un tube à essais.
- Ne pas tourner l'orifice d'un tube à essais ou de tout autre contenant vers soi ou vers son voisin.
- Il est interdit de mélanger des produits dans un tube à essais en le bouchant avec le pouce.
- Ne jamais manipuler des produits volatiles près d'une flamme.
- Lorsque vous chauffez ou agitez une substance, n'orientez jamais l'orifice du récipient vers un endroit où quelqu'un pourrait être atteint par des projections de liquide.
- Les surfaces souillées doivent être immédiatement nettoyées.
- Fermer systématiquement tous les flacons après usage.
- Vérifier que les objets chauffés soient suffisamment refroidis avant de les manipuler. La meilleure façon est d'y apporter le dos de la main, sans y toucher.
- Il est interdit d'utiliser un appareil et ses accessoires sans en connaître son fonctionnement.
- **Il est obligatoire de remplir les LOG BOOKS relatifs aux machines utilisées.**

### • Remise en place des laboratoires après manipulation

---

- La table de travail, les appareils et les instruments doivent être nettoyés et le matériel utilisé doit être rangé correctement.
- Les papiers, les filtres et les résidus solides sont jetés dans les poubelles adéquates.
- A l'issue des séances de laboratoire, les étudiants sont tenus de rincer leur vaisselle, de ranger le matériel personnel et commun, d'essuyer leur table et de se laver les mains.
- Les résidus de la manipulation seront traités selon les cas (neutralisation, récipients spécifiques, ...).
- Les appareils électriques doivent être débranchés et le gaz doit être coupé.
- Aucun récipient contenant une solution inconnue ne doit rester sur la table de travail.

### • Points divers

---

- Il est interdit de réaliser toute autre expérience que celles prévues dans le mode opératoire.
- Il faut avertir le professeur de tout incident et de tout bris ou détérioration de l'appareillage ou matériel.
- L'emplacement des dispositifs de sécurité (extincteur, couverture, rince-œil, trousse de premiers soins, ...) et leur mode d'emploi doivent être connus. Il est essentiel également de connaître l'emplacement des sorties de secours et des dispositifs d'alarme.
- En cas d'utilisation d'un des dispositifs de sécurité, il est obligatoire d'en informer le responsable du CTA.
- **Il est interdit de se rendre dans la réserve des produits chimiques et dans les locaux techniques.**
- Aucun vêtement ne devra traîner sur les tables. Les sacs et effets personnels devront être rangés dans des casiers prévus à cet effet.
- Il faut éviter de courir, de se presser inutilement, de se bousculer ou de se tirer.
- Les tiroirs et les portes d'armoires doivent être maintenus en position fermée. Les allées du laboratoire doivent rester libres. Il ne faut donc pas laisser traîner à terre de petits objets comme des morceaux de verre, de la glace ou des bouchons. Les endroits mouillés doivent être asséchés immédiatement.
- Le non-respect de ces consignes entraîne l'exclusion de la séance.
- Toute faute grave peut entraîner l'exclusion définitive des laboratoires du CTA.
- Toute présence d'étudiant dans un laboratoire sans l'autorisation d'un professeur est considérée comme une intrusion.

Prière de recopier la mention « Lu et approuvé » :

NOM, Prénom

Signature

